



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Hebdomadaire n°32 du 25 mars 2016

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Hebdomadaire n°32 du 25 mars 2016

SGAR

- Arrêté SGAR/2016/n°47 du 23 mars 2016 portant suppléance du mercredi 13 avril 2016 de 08 h 00 à 24 h 00

- Arrêté N°2016/SGAR/n°49 du 24 mars 2016 portant modification de l'arrêté n°2016/SGAR/n°43 du 17 mars 2016 modifiant les limites territoriales des arrondissements de Château-Gontier, Laval et Mayenne dans le département de la Mayenne

ARS

- Arrêté n°ARS-PDL/DT53/APT/2016/6 du 17 mars 2016 fixant la composition du conseil de discipline 2015-2016 de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers du Centre Hospitalier du Nord-Mayenne

- Arrêté n°ARS-PDL/DAS/RHSS/161/2016 du 21 mars 2016 portant nomination à la commission régionale paritaire de la région des Pays de la Loire

- Arrêté N°ARS-PDL/DEO/GDR/2016/12 du 21 mars 2016 modifiant la composition de la commission régionale de gestion du risque de la région Pays de la Loire

RECTORAT – Région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes

- Arrêté n° 2016-3.44 en date du 1er mars 2016 concernant la nomination de M. Patrice LEMOINE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Loire-Atlantique, en matière administrative

- Arrêté n° 2016-4.44 en date du 1er mars 2016 concernant la nomination de M. Patrice LEMOINE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Loire-Atlantique, en matière financière

**Secrétariat Général
pour les Affaires régionales**



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETÉ SGAR / 2016 / n° 47
portant suppléance du mercredi 13 avril 2016 de 8h00 à 24h00

Le préfet de la région Pays de la Loire

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 20 juin 2013 nommant M. Philippe VIGNES, préfet de la Mayenne ;
- VU** le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT l'absence concomitante du préfet de la région et de la secrétaire générale pour les affaires régionales du mercredi 13 avril 2016 de 8h00 à 24h00.

ARRETE

Article 1

Le mercredi 13 avril 2016 de 8h00 à 24h00, la suppléance du préfet de la région Pays de la Loire est assurée par Monsieur Philippe VIGNES, préfet de la Mayenne.

Article 2

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le préfet de la Mayenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 23 MAR. 2016

Henri-Michel COMET

ARRETE N° 2016/SGAR/n°49

portant modification de l'arrêté n°2016/SGAR/n°43 du 17 mars 2016
modifiant les limites territoriales des arrondissements
de Château-Gontier, Laval et Mayenne dans le département de la Mayenne

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3113-1 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sainte-Suzanne-Chammes ;
- VU** l'avis favorable rendu par le Conseil départemental de la Mayenne dans sa séance du 10 décembre 2015 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2016/SGAR/n°43 du 17 mars 2016 ;

Considérant l'appartenance de l'ancienne commune de Chammes à la commune nouvelle de Sainte-Suzanne-Chammes

Sur proposition du préfet de la Mayenne ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté préfectoral n°2016/SGAR/n°43 du 17 mars 2016 est modifié comme suit :

« **Considérant** l'appartenance des communes suivantes, membres de la communauté de communes de l'Ernée à l'arrondissement de Laval :

- Andouillé
- Chailland
- Juvigné
- La Baconnière
- La Bigottière
- La Croixille
- Saint-Germain-le-Guillaume
- Saint-Hilaire-du-Maine
- Saint-Pierre-des-Landes

Considérant l'appartenance des communes suivantes, membres de la communauté de communes des Coëvrons à l'arrondissement de Laval :

- Assé-le-Bérenger
- Blandouet
- Brée
- La Chapelle-Rainsouin
- Châtres-la-Forêt
- Deux-Évailles
- Évron
- Gesnes
- Livet-en-Charnie
- Mézangers
- Montourtier
- Montsûrs
- Neuau
- Saint-Cénére
- Saint-Christophe-du-Luat
- Sainte-Gemmes-le-Robert
- Sainte-Suzanne-Chammes
- Saint-Georges-le-Flécharde
- Saint-Georges-sur-Erve
- Saint-Jean-sur-Erve
- Saint-Léger-en-Charnie
- Saint-Ouën-des-Vallons
- Saint-Pierre-sur-Erve
- Saulges
- Thorigné-en-Charnie
- Torcé-Viviers-en-Charnie
- Vaiges
- Vimarcé
- Voutré ;

Considérant l'appartenance des communes suivantes, membres de la communauté de communes du Pays de Craon à l'arrondissement de Laval :

- Astillé
- Courbeville ;

Considérant l'appartenance des communes suivantes, membres de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez à l'arrondissement de Laval :

- Arquenay
- Bannes
- La Bazouge-de-Chemeré
- Bazougers
- Le Bignon-du-Maine
- Chémeré-le-Roi
- Cossé-en-Champagne
- La Cropte
- Épineux-le-Seguin
- Maisonnelles-du-Maine

- Meslay-du-Maine
- Saint-Denis-du-Maine.

Sur proposition du préfet de la Mayenne ;

Article 1

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement de Laval pour être ajoutées à l'arrondissement de Mayenne à compter du 30 mars 2016 :

Pour la communauté de communes de l'Ernée :

- Andouillé
- Chailland
- Juvigné
- La Baconnière
- La Bigottière
- La Croixille
- Saint-Germain-le-Guillaume
- Saint-Hilaire-du-Maine
- Saint-Pierre-des-Landes

Pour la communauté de communes des Coëvrons :

- Assé-le-Bérenger
- Blandouet
- Brée
- La Chapelle-Rainsouin
- Châtres-la-Forêt
- Deux-Évailles
- Évron
- Gesnes
- Livet-en-Charnie
- Mézangers
- Montourtier
- Montsûrs
- Neau
- Saint-Cénére
- Saint-Christophe-du-Luat
- Sainte-Gemmes-le-Robert
- Sainte-Suzanne-Chammes
- Saint-Georges-le-Fléchar
- Saint-Georges-sur-Erve
- Saint-Jean-sur-Erve
- Saint-Léger-en-Charnie
- Saint-Ouën-des-Vallons
- Saint-Pierre-sur-Erve
- Saulges

- Thorigné-en-Charnie
- Torcé-Viviers-en-Charnie
- Vaiges
- Vimarcé
- Voutré.

Article 2

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement de Laval pour être ajoutées à l'arrondissement de Château-Gontier à compter du 30 mars 2016.

Pour la communauté de communes du Pays de Craon :

- Astillé
- Courbeville ;

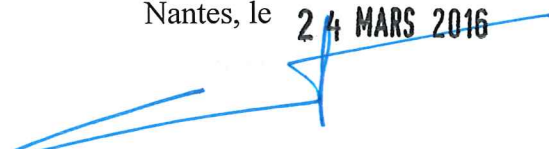
Pour la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez :

- Arquenay
- Bannes
- La Bazouge-de-Chemeré
- Bazougers
- Le Bignon-du-Maine
- Chémeré-le-Roi
- Cossé-en-Champagne
- La Cropte
- Épineux-le-Seguin
- Maisoncelles-du-Maine
- Meslay-du-Maine
- Saint-Denis-du-Maine. »

Article 2 : Le reste de l'arrêté est sans changement.

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le préfet du département de la Mayenne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun pour ce qui le concerne. Il sera transmis au président du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil départemental de la Mayenne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne. »

Nantes, le 24 MARS 2016



Henri-Michel COMET

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

ARRÊTÉ n° ARS-PDL/DT53/APT/2016/6
fixant la composition du conseil de discipline 2015-2016
de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
du Centre hospitalier du Nord-Mayenne

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 29 octobre 2014 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, notamment ses articles 16 à 26 et son annexe III ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

Vu l'arrêté du 3 février 2016 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire donnant délégation de signature à M. Stephan DOMINGO, délégué territorial de la Mayenne ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre hospitalier du Nord-Mayenne est arrêtée comme suit pour l'année de formation 2015/2016 :

- la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ou son représentant, président
- le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers : Mr Jean-François DOGUET
- la directrice du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, ou son représentant : Mme Catherine CREUZET
- le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique :
Docteur Haleh MOHEBBI

-une des deux personnes tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique : Mme Martine FOUCAULT

-un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique : Mme Patricia DUFOURD

-un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique :

1^{ère} année

Mme Annaelle THIBAUD

2^{ème} année

Mme Laure DESVEAUX

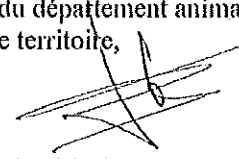
3^{ème} année

Mr Jérémy COHEREL

Article 2 : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à LAVAL, le 17 mars 2016

Pour la directrice générale de l'Agence Régionale de
Santé et par délégation,
Le responsable du département animation
des politiques de territoire,


Sébastien PLU

ARRÊTÉ n° ARS-PDL/DAS/RHSS/163 / 2016 .

Portant nomination à la commission régionale paritaire de la région des Pays de la Loire

La directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Vu les articles R6152-325 et R6152-326 suivants du Code de la santé publique;

Vu l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu le décret n°2013-843 du 20 septembre 2013 relatif aux commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu les désignations proposées par les organisations les plus représentatives ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont désignés pour siéger au comité régional paritaire des praticiens hospitaliers :

1. Dix représentants des praticiens hospitaliers et des personnels enseignants:

Pour la confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) :

Dr BURGOS Vincent, membre titulaire

Dr DELARUE Hubert, membre titulaire

Dr DESORMEAUX Ambroise, membre suppléant

Dr YEBBAL Kahina, membre suppléant

Pour la coordination médicale hospitalière (CMH) :

Dr BARBIER Pierre, membre titulaire

Dr TALHA Afid, membre titulaire

Pour l'intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) :

Dr BOCHER Rachel, membre titulaire

Dr VABRE Denis, membre titulaire

Dr ALLARD-LATOUR Béatrice, membre suppléant

Dr LEBIDEAU Marc, membre suppléant

Pour le syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP) :

Dr ASEHNOUNE Karim, membre titulaire

Pour Avenir hospitalier :

Dr ABBEY Hélène, membre titulaire

Dr REBUFAT Yves, membre titulaire

Dr NAULEAU Pascale, membre suppléant

Dr ROSENCSWEIG Elise, membre suppléant

2. Un représentant des chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et des assistants des hôpitaux : en cours de désignation
3. Un représentant des internes, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des internes siégeant au sein des conseils des unités de formation et de recherche liées par convention aux établissements publics de santé :

EVIN Adrien, membre titulaire

BUCHOUL Hélène, membre suppléant

4. Quatre représentants des directeurs d'établissements publics de santé :

DE REBOUL Anne-Claire, membre titulaire

JEAN Véronique membre titulaire

LABRO-GOUBY Frédérique, membre titulaire

LIVONNET Elsa, membre titulaire

BECQUE Pierre, membre suppléant

DESPREZ Annie-Laure, membre suppléant

PLASSAIS Patrick, membre suppléant

PORS André-Gwenaël, membre suppléant

5. Quatre représentants des présidents de commission médicale d'établissement des établissements publics de santé :

Dr CHARLERY Martine, membre titulaire

Dr FEIGEL Philippe, membre titulaire

Dr GRINAND Michel, membre titulaire

Pr MAGNAN Antoine, membre titulaire

Dr BANAQUES Nabil, membre suppléant

Dr ISAAC Bertrand, membre suppléant

Dr LEGOUPIL Isabelle, membre suppléant

Pr LEGRAND Erick, membre suppléant

6. Quatre représentants de l'agence régionale de santé :

COURREGES Cécile, membre titulaire

Dr GAGNER Jean-Yves, membre titulaire

GIRAUD Anne-Laure, membre titulaire

MONNIER isabelle, membre titulaire

Dr BACHER Jacques, membre suppléant

DUPERRAY Pascal, membre suppléant

GUERRAUD Stéphane, membre suppléant

JARRIGE Raphaël, membre suppléant

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de région et aux registres des actes administratifs des préfectures des départements de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 21 mars 2016

La directrice générale de l'ARS,

Cécile COURREGES

-ARRETE-

N° ARS-PDL/DEO/GDR/2016/12

Modifiant la composition de la commission régionale de gestion du risque de la région Pays de la Loire

**La Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire**

- Vu** le code de la santé publique notamment ses articles L 1431-1 et L 1431-2 définissant les missions et compétences de l'Agence Régionale de Santé, l'article L 1432-2 définissant les pouvoirs de la Directrice générale de l'Agence régionale de Santé, l'article R.1434-12 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission régionale de gestion du risque, l'article L1434-14 définissant le programme pluriannuel de gestion du risque ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code rural ;
- Vu** La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- Vu** les propositions des organismes d'assurances maladie des Pays de la Loire signataires du contrat prévu à l'article L 1434-14 du code de la santé publique ;
- Vu** la nomination en date du 29 octobre 2014 de Madame Cécile COURRÈGES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé.
- Vu** la nomination en date du 1^{er} décembre 2014 de Monsieur le Docteur Pascal NICOLLE, Directeur Régional du Service Médical des Pays de la Loire.
- Vu** la nomination en date du 1^{er} octobre 2014 de Madame Chantal PINEAU, Directrice de la MSA Mayenne-Orne Sarthe.
- Vu** la nomination en date du 1^{er} mai 2015 de Madame Christelle POISNEUF, Directrice de la CPAM de Vendée.

- Vu** la nomination en date du 1^{er} mai 2015 de Monsieur Hervé DOMAS, Directeur Général de l'AROMSA des Pays de la Loire.
- Vu** la nomination en date du 1^{er} juillet 2015 de Monsieur Jean-Baptiste CALCOEN, Directeur de la CPAM de Mayenne.
- Vu** la nomination en date du 1^{er} septembre 2015 de Monsieur Thomas BOUVIER, au poste de Sous-directeur à la CPAM de Loire-Atlantique ; Responsable de la cellule régionale de coordination de la gestion du risque.
- Vu** la nomination en date du 23 novembre 2015 de Monsieur François DAVIAUD, au poste de Directeur Régional par Intérim de la Caisse RSI des Pays de La Loire.

-ARRETE-

ARTICLE 1 :

L'arrêté N° ARS-PDL/DEO/GDR/2015/137 du 8 septembre 2015 modifiant la composition de la commission régionale de gestion du risque prévue à l'article R.1434-2 du code de la santé publique est abrogé.

ARTICLE 2 :

La commission régionale de gestion du risque prévue à l'article R.1434-12 du code de la santé publique est composée comme suit :

Formation Plénière

- Madame Cécile COURRÈGES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur François GRIMONPREZ, Directeur de l'Efficiencia de l'Offre à l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Chantal RAKOTOARIVELO, Responsable du département Gestion du risque et suivi des dépenses de santé à l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Pascal DUPERRAY, Directeur de l'Accompagnement et des Soins à l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Pierre ROUSSEAU, Directeur de la CPAM de Loire-Atlantique ; Directeur Coordonnateur de la gestion du risque ;
- Monsieur Thomas BOUVIER, Sous-directeur à la CPAM de Loire-Atlantique ; Responsable de la cellule régionale de coordination de la gestion du risque ;
- Monsieur Fabrice MARTIN, Directeur adjoint de la CPAM de Loire-Atlantique ;
- Madame Marie-Agnès GARCIA, Directrice de la CPAM de Maine-et-Loire ;
- Monsieur Jean-Baptiste CALCOEN, Directeur de la CPAM de Mayenne ;
- Monsieur Jean-Joseph ROBINEAU, Directeur de la CPAM de la Sarthe ;
- Madame Christelle POISNEUF, Directrice de la CPAM de Vendée ;
- Monsieur Hervé DOMAS, Directeur de l'AROMSA des Pays de la Loire ;
- Monsieur Christian BLOT, Directeur de la MSA de Maine-et-Loire ;
- Madame Chantal PINEAU, Directrice de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ;
- Madame Samira LEGSIR, Directrice de la MSA Loire-Atlantique - Vendée ;
- Monsieur François DAVIAUD, Directeur Régional par Intérim de la Caisse RSI des Pays de La Loire ;
- Monsieur le Docteur Pascal NICOLLE, Directeur Régional du Service Médical des Pays de la Loire ;
- Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX représentant des organismes complémentaires d'assurance maladie désigné par l'Union Nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie.

Formation restreinte

- Madame Cécile COURRÈGES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur François GRIMONPREZ, Directeur de l'Efficiencia de l'offre à l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Chantal RAKOTOARIVELO, Responsable du département Gestion du risque et suivi des dépenses de santé à l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Pascal DUPERRAY, Directeur de l'Accompagnement et des Soins à l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Pierre ROUSSEAU, Directeur de la CPAM de Loire-Atlantique ; Directeur Coordonnateur de la gestion du risque ;
- Monsieur Hervé DOMAS, Directeur de l'AROMSA des Pays de la Loire ;
- Monsieur François DAVIAUD, Directeur Régional par Intérim de la Caisse RSI des Pays de La Loire ;
- Monsieur le Docteur Pascal NICOLLE, Directeur Régional du Service Médical des Pays de la Loire ;
- Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX représentant des organismes complémentaires d'assurance maladie désigné par l'Union Nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de NANTES (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 :

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 21 mars 2016

Cécile COURRÈGES

Directrice Générale



RECTORAT

Région Académique Pays de la Loire
et de l'Académie de Nantes

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PAYS DE LA LOIRE ET DE
L'ACADEMIE DE NANTES, CHANCELIER DES UNIVERSITES

Secrétariat général	VU	la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
	VU	le code de l'éducation, notamment la section 2 du chapitre II, du titre II du livre II de la partie réglementaire ;
	VU	le décret n°81-535 du 12 mai 1981 relatif au recrutement de professeurs contractuels ;
Direction de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur	VU	le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux agents contractuels de l'Etat ;
	VU	le décret n° 90-676 du 18 juillet 1990 modifié relatif au statut d'emploi des directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale et des directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale ;
DOGES N°2016-3.44 LEMOINE	VU	le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
	VU	le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Dossier suivi par Corinne VADE Valérie CHAUBLET Téléphone : 02.40.37.37.11 corinne.vade@ac-nantes.fr	VU	l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;
	VU	l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles ;
4, rue de la Houssinière B.P. 72616 44326 NANTES Cedex 3	VU	l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs au recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;
	VU	l'arrêté du 14 mai 1997 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;
	VU	l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;
	VU	l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
	VU	l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
	VU	l'arrêté du 7 août 2012 relatif à l'entretien des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale ;

- VU le décret du Président de la République en date du 3 janvier 2013, nommant Monsieur William MAROIS en qualité de recteur de l'académie de Nantes ;
- VU le décret du Président de la République en date du 22 août 2014 portant nomination de Monsieur Philippe CARRIERE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Loire-Atlantique à compter du 1er septembre 2014 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 26 février 2016 portant nomination de Monsieur Patrice LEMOINE en qualité de directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de Loire-Atlantique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 28 janvier 2015 portant nomination de Madame Marie-Christine HEBARD en qualité de directrice académique adjointe des services de l'Education nationale de Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 octobre 2008 nommant et détachant Madame Micheline TREVAUX dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale de la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté rectoral portant schéma des mutualisations des services déconcentrés de l'académie de Nantes

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CARRIERE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Loire-Atlantique à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions relatives :

I – PERSONNELS

- A – A la gestion des instituteurs telles que prévues par l'arrêté susvisé ;
- B – A la gestion des professeurs des écoles telles que prévues par l'arrêté susvisé ;
- C – A la gestion des élèves professeurs des écoles et professeurs des écoles stagiaires telles que prévues par l'arrêté susvisé ;
- D – A l'octroi des congés de maladie, pour maternité et pour adoption aux inspecteurs de l'éducation nationale et chefs d'établissement ;
- E – Au recrutement par contrat des intervenants pour l'enseignement des langues dans les écoles primaires tel que prévu par l'arrêté susvisé ;
- F – Au recrutement d'agents non titulaires appelés à exercer des fonctions d'enseignement relevant du premier degré ;
- G – Aux agents non-titulaires figurant à l'article 2 de l'arrêté du 11 septembre 2003, affectés dans les services administratifs de la direction académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique pour :
 1. L'attribution des congés de maladie prévus à l'article 12 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 susvisé ;
 2. L'attribution des congés prévus à l'article 15 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 susvisé ;
 3. L'attribution du congé annuel prévu au I de l'article 10 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 susvisé.

H – Aux personnels stagiaires et titulaires figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 octobre 2005, affectés dans les services départementaux de l'éducation nationale, les établissements publics locaux d'enseignement et l'établissement régional d'enseignement adapté pour :

1. L'octroi de congés de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée et à l'article 24 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 susvisé ;
2. L'octroi d'un congé pour maternité, ou pour adoption, ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée et à l'article 22 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 susvisé.

II- ACTION SOCIALE ET INSERTION DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour l'ensemble de l'académie, conformément à l'arrêté portant schéma des mutualisations des services :

A – Aux demandes de prestations d'action sociale individuelles et collectives ;

B – A la signature de conventions avec les restaurants inter-administratifs ;

C – Aux demandes d'aménagement matériel des postes de travail des agents en situation de handicap ou en cours de reclassement ;

D – Au recrutement d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe CARRIERE, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Patrice LEMOINE, Directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de Loire-Atlantique et par Madame Marie-Christine HEBRARD, Directrice académique adjointe des services de l'Education nationale de Loire-Atlantique ;

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice LEMOINE, Directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de Loire-Atlantique, et de Madame Marie-Christine HEBRARD, Directrice académique adjointe des services de l'Education nationale de Loire-Atlantique, la délégation de signature qui leur est confiée par le présent arrêté en son article 2, sera exercée par Madame Micheline TREVAUX, nommée et détachée dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale de la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique ;

Article 5 : Les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 6 : Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1^{er} mars 2016



William MAROIS

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PAYS DE LA LOIRE ET DE L'ACADEMIE DE
NANTES, CHANCELIER DES UNIVERSITES

Secrétariat général	VU	le code de l'éducation ;
Direction de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur	VU	la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
	VU	le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
DOGES N°2016-4.44 LEMOINE	VU	le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Dossier suivi par Corinne VADE	VU	le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Valérie CHAUBLET	VU	le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Téléphone : 02.40.37.37.11 corinne.vade@ac-nantes.fr	VU	le décret du Président de la République en date 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur William MAROIS en qualité de Recteur de l'Académie de Nantes ;
4, rue de la Houssinière B.P. 72616 44326 NANTES Cedex 3	VU	l'arrêté rectoral du 6 avril 2012 modifié portant organisation de l'académie de Nantes,
	VU	l'arrêté rectoral du 6 avril 2012 portant schéma des mutualisations des services déconcentrés de l'académie de Nantes ;
	VU	l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
	VU	l'arrêté n° 2014/SGAR/113 du préfet de la Région des Pays de la Loire, en date du 20 juin 2014, donnant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, Recteur de l'Académie de Nantes, et autorisant la subdélégation ;
	VU	l'arrêté rectoral n° 2015-355 en date du 1 ^{er} septembre 2015.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté rectoral n° 2015-355 en date du 1^{er} septembre 2015 visé ci-dessus est modifié
comme suit :

Département	Nom de l'établissement	N°	Nom, prénom et fonction des signataires
<i>Au lieu de :</i> Loire-Atlantique	Direction académique	0449999E	CARRIERE Philippe, Directeur académique BOUVIER Mathias, Directeur académique adjoint HEBRARD Marie-Christine, Directrice académique adjointe TREVAUX Micheline, Secrétaire générale LE GALL Bernard Inspecteur de l'éducation nationale – adjoint au directeur académique BUTLEN Francis Chef de division des élèves (DIVEL) FAVREAU Céline Chef de bureau (DIVEL) HAUBERT Annette, Chef de division de l'organisation scolaire et de l'action pédagogique (DOS) DARNAT Cécile Chef de bureau (DOS) DELACOUR Nathalie, Chef de division des ressources humaines (DRH) GUENEGO Martine Chef des services académiques d'action sociale et d'appui à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap JOLIVET Martial, Chef de la division de l'informatique de gestion (DIG)
<i>Lire :</i> Loire-Atlantique	Direction académique	0449999E	CARRIERE Philippe, Directeur académique LEMOINE Patrice Directeur académique adjoint HEBRARD Marie-Christine, Directrice académique adjointe TREVAUX Micheline, Secrétaire générale LE GALL Bernard Inspecteur de l'éducation nationale – adjoint au directeur académique BUTLEN Francis Chef de division des élèves (DIVEL) FAVREAU Céline Chef de bureau (DIVEL) HAUBERT Annette, Chef de division de l'organisation scolaire et de l'action pédagogique (DOS) DARNAT Cécile Chef de bureau (DOS) DELACOUR Nathalie, Chef de division des ressources humaines (DRH)

			GUENEGO Martine Chef des services académiques d'action sociale et d'appui à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap JOLIVET Martial, Chef de la division de l'informatique de gestion (DIG)
--	--	--	---

Article 2 : Monsieur Patrice LEMOINE signera comme il est indiqué au tableau annexé au présent arrêté.

Article 3 : La subdélégation, ainsi accordée, sera adressée au Préfet de la Région des Pays de la Loire et déposée à la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2015.355 en date du 1^{er} septembre 2015 restent inchangées.

Article 5 : Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1er mars 2016



William MAROIS



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Service des affaires
juridiques

Les pièces justificatives attestant le service fait dans l'établissement :

Numéro : 0449999E NOM : : Direction des services départementaux de l'éducation nationale
de la Loire-Atlantique

Adresse : B.P. 72616 – 44326 Nantes cedex 3

Dossier suivi par
Béatrice PENIN
Téléphone : 02.40.14.64.01
Télécopie 02.40.14.64.02
beatrice.penin@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

NOM – Prénom	GRADE-FONCTION	SPECIMEN DE SIGNATURE
LEMOINE Patrice	Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique	

Fait à Nantes, le 1^{er} mars 2016

Le Recteur de l'académie de Nantes,



William MAROIS

